

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
Contact personnels Biatoss
06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

**Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
toulouse@sgen.cfdt.fr**



Dans l'agenda de vos élu.e.s et mandaté.e.s Sgen-CFDT :

Pour toute information supplémentaire : toulouse@sgen.cfdt.fr

Merci de préciser votre métier.

Mémo : les élu.e.s Sgen-CFDT sont les élu.e.s de tous les personnels... n'hésitez pas à les contacter...

Dates prévisionnelles	Instances	Ordre du jour prévisionnel
6 décembre 2021 – 10h00	Comité de suivi territorial JES (CST-JES)	Actualité JES : finalisation du transfert JES, Retex Séminaires JES, - Conditions de travail
8 décembre 2021 – 14h30	CSRT	Préparation du CTA du 16 décembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Création des services mutualisés obligatoires : DSI² et affaires juridiques / feuilles de route et arrêtés de création • Actualités (organigramme, enquête ministérielle, séminaire du JES 7 déc., feuille de route de région académique)
15 décembre 2021 – 14h00	CCRAFCA	<ul style="list-style-type: none"> • Installation du CCRAFCA • Stratégie régionale de développement des Greta • Rapport d'activité • Evolution de la carte des GRETA • RH dont Grilles de rémunération catégories B et C
16 décembre 2021 – 9h00	CTA conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Création des services de périmètre régional : DSI² et affaires juridiques / feuilles de route et arrêtés de création • Cartographie des emplois des directions et services de région académique, complétée et actualisée • Suivi de la mise en œuvre de la réforme territoriale

➤ Groupes de travail préparatoires au Comité Technique Académique :

- **Personnels infirmiers** (BOP 230) - Jeudi 16 décembre à 10h30
- **Assitant.e.s Sociaux.ales - AS de service social et CT de service social des élèves** (BOP 230) - Vendredi 17 décembre à 14h
- **Documentalistes** (BOP 141) - Lundi 31 janvier - 14h
- **DDFPT et ATCT** (BOP 141) - Mardi 4 janvier 2022 - 10h
- **Personnels de DIRECTION** (BOP 141) - Mardi 8 février 2022 - 9h30
- **Emplois de direction de SEGPA** (BOP 141) - Lundi 10 janvier 2022 - 14h
- **PSYEN en CIO** (BOP 141) - Lundi 24 janvier 2022 - 14h
- **CPE** (BOP 230) - Jeudi 27 janvier 2022 - 10h
- **AGENCES COMPTABLES** (BOP 141) - Jeudi 3 février 2022 - 10h
- **Emplois Services académiques** (BOP 214) - Lundi 7 février 2022 - 14h
- **Personnels ADMINISTRATIFS** en EPLE et en CIO (BOP 141) - Jeudi 10 février - 10h
- **ITRF Laboratoire en EPLE** (BOP 141) - Lundi 14 février - 14h

***Info de dernière minute : Egalité Professionnelle femmes-hommes.** Un Groupe de travail issu du CTA va se réunir le jeudi 9 décembre 2021. Le Sgen-CFDT, moteur sur ce dossier depuis de longues années, participera aux travaux et ne manquera pas de vous rendre compte.*

Merci d'avance pour vos apports en amont de ces GT : contact toulouse@sgen.cfdt.fr

➤ Retour d'instances :

Groupe de travail « conditions de travail » - 26 novembre 2021 : Proposition règlement intérieur DRAJES/SDJES/ Rectorats/DSDEN. Le sujet du GT du 26 novembre a été le temps de travail. Trois axes pour cette réunion : bâtir le cadre, choisir un outil de gestion commun et traduire les décisions prises en un règlement sous forme de circulaire. Nous reviendrons vers vous au plus tôt sur ce dossier.

Groupe de travail « étude d'impact » - 30 novembre 2021 : A l'ordre du jour, l'élaboration d'un questionnaire ayant vocation à être distribué aux agents des services de région académique avant la fin de l'année 2021. Ce questionnaire permettra de mesurer les impacts de la réforme territoriale sur les pratiques professionnelles. Nous encourageons les personnels à participer et à faire part de leurs observations dans les parties « expression libre » du questionnaire.

CTSA conjoints Académie de Montpellier/Académie de Toulouse - 1^{er} décembre 2021 – 14h00 :

❖ Points à l'ordre du jour :

Points soumis pour avis

- Projets de création des services mutualisés obligatoires à créer au 1er janvier 2022

Points soumis pour information

- Cartographie des emplois des directions et services de région académique
- Intégration des missions JES - Point d'étape
- Retour sur les GT « réforme territoriale »

❖ Déclaration liminaire Sgen-CFDT :

Madame la Rectrice de Grande Région,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Chers collègues,

Nous souhaitons en ouverture de notre propos remercier pour l'envoi des documents préparatoires dans un délai permettant une préparation de nos travaux.

Nous interviendrons sur les points mis à l'ordre du jour mais souhaitons en amont attirer votre attention sur plusieurs points.

Défendre les droits des agents et leur vision du service public est notre priorité. Pour ce motif, nous réitérons notre demande d'accompagnement par la formation pour tout personnel impacté par une réorganisation de son travail. Nous demandons que chacun et chacune soit garantit de ne pas se voir imposer une mobilité géographique. A ce jour des inquiétudes demeurent et il est de notre rôle de vous en faire part.

Le Sgen-CFDT a alerté sur la complexité de l'accueil des personnels Jeunesse et Sports et ce dès l'annonce du transfert. Au delà du point prévu dans l'ordre du jour, à ce jour, les personnels font l'amer constat que l'action sociale ne sera plus la même. En cette période où chacun et chacune prépare les fêtes de fin d'année, la disparition de bons d'achats impacte les budgets d'un grand nombre.

Plus largement, plus globalement, et malgré un effort non négligeable au niveau de l'indemnitaire, nous relayons auprès de vous les craintes fortes de paupérisation que nous entendons sur le terrain. Pas de hausse du point d'indice et une hausse régulière des charges : la part « arbitrage » de la rémunération s'amenuise ou disparaît.

Nous savons qu'il n'est pas de votre compétence d'augmenter la valeur du point d'indice. Nous entendons que la contrainte budgétaire puisse empêcher un indemnitaire plus conséquent. Pour autant, nous souhaitons que les attentes en matière de rémunération soient entendues et relayées auprès des décideurs.

❖ Votes sur les projets de création des services mutualisés obligatoires à créer au 1er janvier 2022 :

Les votes ont été séparés, un vote par académie.

Pour l'académie de Toulouse, à la demande du Sgen-CFDT les deux créations ont été votées séparément.

Pour l'académie de Montpellier, le Sgen-CFDT n'ayant de représentant.e.s le vote a porté sur les deux projets.

- création du service régional des systèmes d'information :

Toulouse Sgen-CFDT vote favorable. Autres OS contre.

Montpellier toutes les OS contre.

- création du service inter académique en matière d'affaires juridiques :

Toulouse Sgen-CFDT vote en abstention. Autres OS contre.

Montpellier toutes les OS contre.



Protection Sociale Complémentaire :

Sur le site de la Fédération :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/psc-comment-obtenir-la-protection-sociale-complementaire-des-janvier-2022/>

Accéder à Colibris : <https://portail.colibris.education.gouv.fr/>

Calendrier des paies et pensions 2022 :

Sur le site de l'UFFA-CFDT : https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits-et-obligations/faq/etat-quand-va-is-je-recevoir-ma-paie-ou-ma-pension-mensuelle-en-2022-srv1_1206821

Action juridique n° 247 : un numéro dédié à l'inaptitude au travail :

Bientôt 10 ans qu'AJ n'avait pas consacré un dossier complet à ce délicat sujet ! Si la réforme de l'inaptitude entrée en vigueur en 2017 avait bien évidemment été commentée dans nos colonnes pour en comprendre les changements (AJ 229 de mars 2017), il est question aujourd'hui de présenter uniquement l'état du droit en vigueur. Et il y a matière, tant ce droit est complexe !

Vous pouvez commander ce numéro au prix de 24 euros en écrivant à abonnements@cfdt.fr. Lire la suite de l'article en ligne :

https://cfdt.fr/portail/outils/nos-publications/action-juridique/action-juridique-n-247-un-numero-dedie-a-l-inaptitude-au-travail-srv1_1198996



Nous rencontrer :

Nos militant.e.s vont régulièrement à la rencontre des personnels lors de visites de sites ou d'heures d'information syndicale. Ne pas hésiter à nous contacter pour rencontrer un.e militant.e de votre secteur.

Il est également possible de prendre rendez-vous téléphonique ou de nous consulter par mail pour un conseil personnalisé. Adresse toulouse@sgen.cfdt.fr Merci de préciser dans votre message votre métier. Si vous souhaitez un contact téléphonique, merci de préciser le numéro de téléphone et les horaires durant lesquels il est possible de vous joindre.



Cette année, j'adhère !



[Adhérer en ligne](#) – Contact local : toulouse@sgen.cfdt.fr

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.



Positions nationales du Sgen – CFDT :
www.sgen.cfdt.fr -
 Contact local : sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr
 Tél : 06 20 89 63 69

A quoi ça sert de se syndiquer ?

Etre syndiqué, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

Etre syndiqué au Sgen, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

Etre syndiqué au Sgen- CFDT, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.

